

N 48 / 2019

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, état au 1er septembre 2018 (en vigueur), du Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom), état au 1er juillet 2006 (en vigueur), ainsi que des articles 88 à 96 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre examen et pour approbation le projet de budget de notre commune pour l'année 2020.

BUDGET 2020

Table des matières

1. CONSIDERATIONS GENERALES	3
2. MARGE D'AUTOFINANCEMENT	5
3. EVOLUTION DES REVENUS	6
Résumé	6
Graphique – dicastère des finances	6
Graphique – autres dicastères	7
Commentaires	7
4. EVOLUTION DES CHARGES	9
Résumé	9
Graphique	9
Commentaires	10
5. PEREQUATION, REFORME POLICIERE ET FACTURE SOCIALE	11
6. TAUX D'IMPOSITION	12
7. INVESTISSEMENTS	13
8. CONCLUSIONS	14

1. CONSIDERATIONS GENERALES

A l'instar des budgets des années précédentes, celui de l'exercice 2020 s'inscrit dans une forte incertitude liée aux facteurs économiques généraux. En particulier, la reprise par le Canton des coûts liés à l'AVASAD a influencé l'évaluation des dépenses et des recettes. En effet, les communes sont censées baisser leur taux d'imposition pour compenser la reprise de ces coûts par le Canton, ce qui aura inévitablement un impact sur le calcul de la péréquation.

A la demande du Conseil Communal, la Municipalité a mandaté BDO, notre analyste financier, pour évaluer l'impact d'une baisse du taux d'imposition sur les années à venir. Le nouvel arrêté d'imposition, établi sur la base de cette analyse, et validé lors de la séance du Conseil du 8 octobre 2019, a fixé l'impôt communal à **72 %** dès l'exercice 2020. Cette baisse de taux de 76 % à 72 % a bien entendu des conséquences importantes sur le budget présenté.

Notre secrétaire municipale a fait valoir son droit à la retraite au 31.12.2019. La Municipalité a engagé une nouvelle collaboratrice pour la remplacer. Cette dernière a été engagée à 100 % alors que la titulaire actuelle est à 75 %. Il n'y a pas d'autre changement à signaler au niveau de l'administration communale.

Du côté de la voirie, un employé communal avait émis le désir de reprendre une activité à 100 % en 2019 déjà. Ce dernier ayant eu des soucis de santé, une reprise à 100 % ne sera effective qu'à partir du 1^{er} janvier 2020.

Aucun changement n'est à signaler du côté de la conciergerie des immeubles communaux, sinon que l'entretien du bâtiment de Belle-vue a été confié à une entreprise externe.

En ce qui concerne l'évolution des salaires, le budget présenté prévoit une augmentation de la masse salariale de 2 %. Ceci permettra d'adapter les salaires, soit pour suivre l'évolution des prix, soit pour adapter le salaire de l'un ou l'autre de nos collaborateurs en fonction de la charge de travail ou des responsabilités. En ce qui concerne l'évolution des prix, le groupe d'expert du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) estiment l'augmentation de l'indice des prix à la consommation à 0,4 % pour 2020 (état au 17.09.2019).

La croissance démographique est bien évidemment un élément important pour l'élaboration du budget. BDO, dans le cadre de son analyse, a tablé sur une population de 2'650 habitants au 31.12.2019, en stagnation pour les années à venir. Au vu des quelques logements vacants au sein de notre commune, nous avons basé nos calculs sur un nombre d'habitants à 2'660 pour le budget 2020.

En ce qui concerne l'instruction publique, il est à relever que les coûts scolaires et parascolaires ont été séparés, ce qui rend la comparaison avec les exercices précédents plus difficile. Le nombre d'élèves est en légère augmentation (376 en 2020, contre 363 en 2019) ; le coût par élève évolue de la façon suivante :

- Scolaire : CHF 4'658,58 par année en 2020, contre CHF 4'679,24 en 2019
- Parascolaire : CHF 594,21 par année en 2020, contre CHF 240,22 en 2019

Les recettes pour les locations de salle ont également subi des changements. Pour notre commune, le nombre de salles est resté identique à 2019, par contre l'ASICE a décidé d'adapter ces tarifs de location en fonction de l'état des bâtiments (année de construction, rénovations, etc.). En 2019, nous recevons un prix fixe de CHF 22'750 par année et par salle pour la location, auxquels s'ajoutent CHF 11'000 pour l'entretien.

Les loyers pour 2020 ont été fixés comme suit :

- CHF 35'000 par salle, par année, pour les collèges du Chêne et du Tilleul
- CHF 12'000 par salle, par année, pour les collèges de La Fontaine et du Platane

La participation aux frais d'entretien est restée inchangée, à CHF 11'000 par salle et par année. Cette adaptation est bénéfique pour la commune de Froideville, puisque les recettes totales de location des salles augmentent de CHF 27'250 par année, soit environ 6 % (hors entretien).

L'obligation de développer et de participer aux financements des structures d'accueil familial de jour, préscolaire et parascolaire pèse également sur les charges de notre budget chaque année. A noter que la fréquentation de la garderie Arc-en-Ciel a fortement diminué ces dernières années. Dès lors, la décision a été prise de stopper cette activité ; l'Association Arc-en-ciel sera dissoute au 31.07.2020 et la garderie sera reprise par l'EFAJE dès le 1^{er} août 2020. En conséquence, le budget 2020 a été calculé avec 7 mois d'activité seulement pour la garderie Arc-en-Ciel. Le budget total est en légère hausse par rapport à 2019, passant de CHF 749'150 à CHF 761'774 en 2020.

Le présent budget a été élaboré sur la base des comptes bouclés de l'exercice 2018, de la situation à fin septembre 2019 et des éléments qui nous ont été transmis par le Canton ou par les différentes associations intercommunales. Les dépenses des différents dicastères ont été évaluées par chaque responsable. Des explications et commentaires sont fournis dans l'annexe au présent préavis, en particulier les variations de plus de CHF 5'000 entre le budget 2019 (y.c. le budget complémentaire) et celui de 2020.

Au niveau des charges d'intérêts pour les emprunts, les taux historiquement bas nous permettent de budgéter des montants plus faibles, au fur et à mesure que les anciens prêts arrivent à échéance. Pour 2020, le prêt de CHF 3'000'000 qui avait servi à financer le collège du Chêne arrive à échéance, nous permettant de faire une économie substantielle en termes d'intérêts

Forte de ces constats, la Municipalité vous présente un budget de rigueur, chacune de ses composantes ayant fait l'objet d'une analyse stricte. Dans un souci de transparence, le budget présenté n'a pas été équilibré par d'éventuels prélèvements aux réserves ; il présente un excédent de charges de **CHF 427'650**, contre un excédent de charges de CHF 370'463 au budget 2019 (y.c. le budget complémentaire).

La décision d'équilibrer les comptes définitifs par d'éventuels prélèvements aux réserves sera prise lors du bouclage des comptes 2020, d'entente avec la Commission des Finances.

2. MARGE D'AUTOFINANCEMENT

La marge d'autofinancement est la somme restante une fois les dépenses courantes couvertes. Elle devrait permettre de financer les nouveaux investissements. Dans le cas de notre commune, cette marge est insuffisante pour financer l'entier des investissements. La commune doit donc recourir à l'emprunt pour leurs financements. Le tableau d'autofinancement est le suivant:

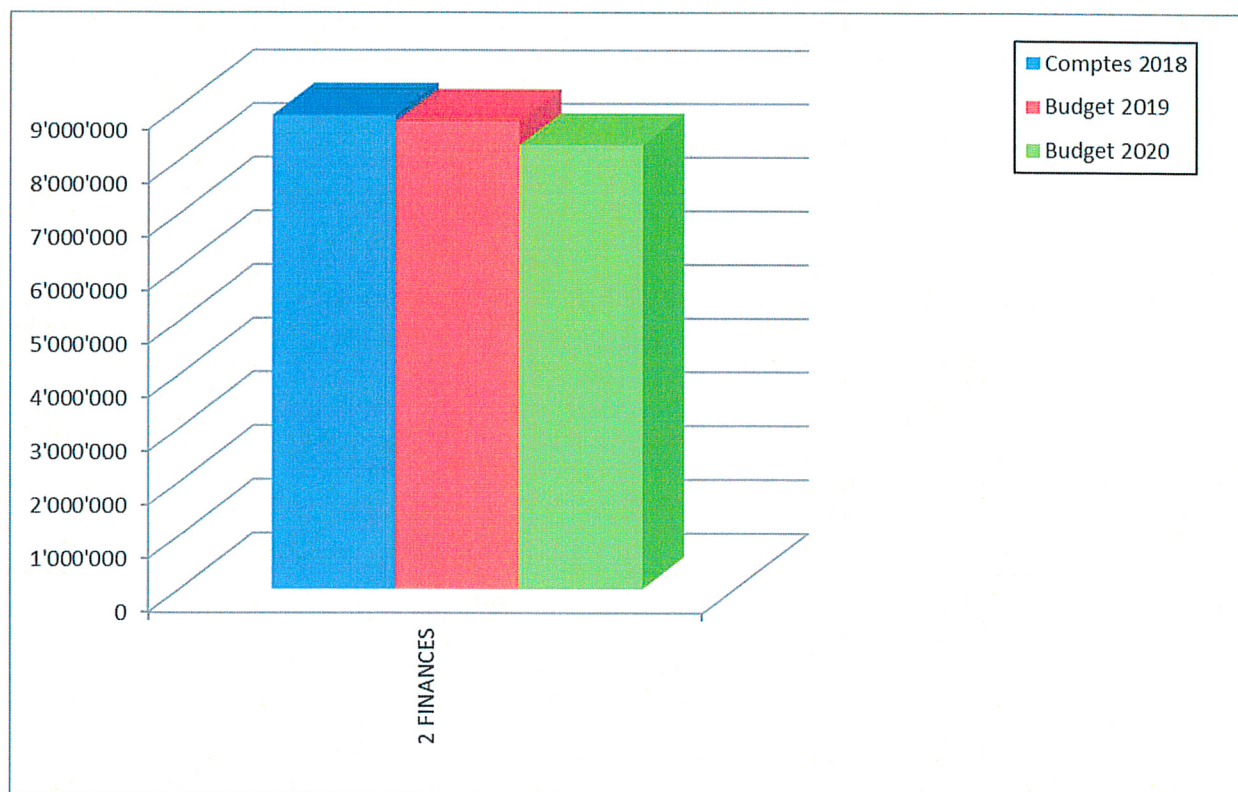
		Budget 2019 y.c. complémentaire	Budget 2020
Revenus de fonctionnement ./.. prélèvements aux réserves		11'542'288	11'058'169
Dépenses de fonctionnement ./.. amortissements ./.. attributions aux réserves		- 11'083'462	- 10'622'337
Marge d'autofinancement (résultat avant amortissements et attributions et prélèvements aux réserves)		458'826	435'832
		(Positive)	(Positive)
Amortissements :			
350.331/2	Bâtiments	21'543	104'265
430.331	Routes et véhicules	201'135	174'267
431.331	Eclairage public	0	0
450.331	Ordures ménagères	28'125	28'125
460.331	Egouts et épuration	49'500	55'728
510.331	Bâtiments scolaires	542'331	449'731
810.331	Service des eaux	0	0
		842'634	812'116
Attributions aux réserves :			
110.380	Activité du jumelage	1'000	1'000
150.380	Fonds culturel	100	100
460.381	Epuration	190'731	212'700
		191'831	213'800
Prélèvements aux réserves :			
350.480	Bâtiments ou constructions futures	100'000	0
510.480	Constructions scolaires futures	66'666	66'666
810.481	Eau	38'510	95'768
		205'176	162'434
Résultat final (A - B - C + D)		-370'463	-427'650
		(excédent de charges)	(excédent de charges)

3. EVOLUTION DES REVENUS

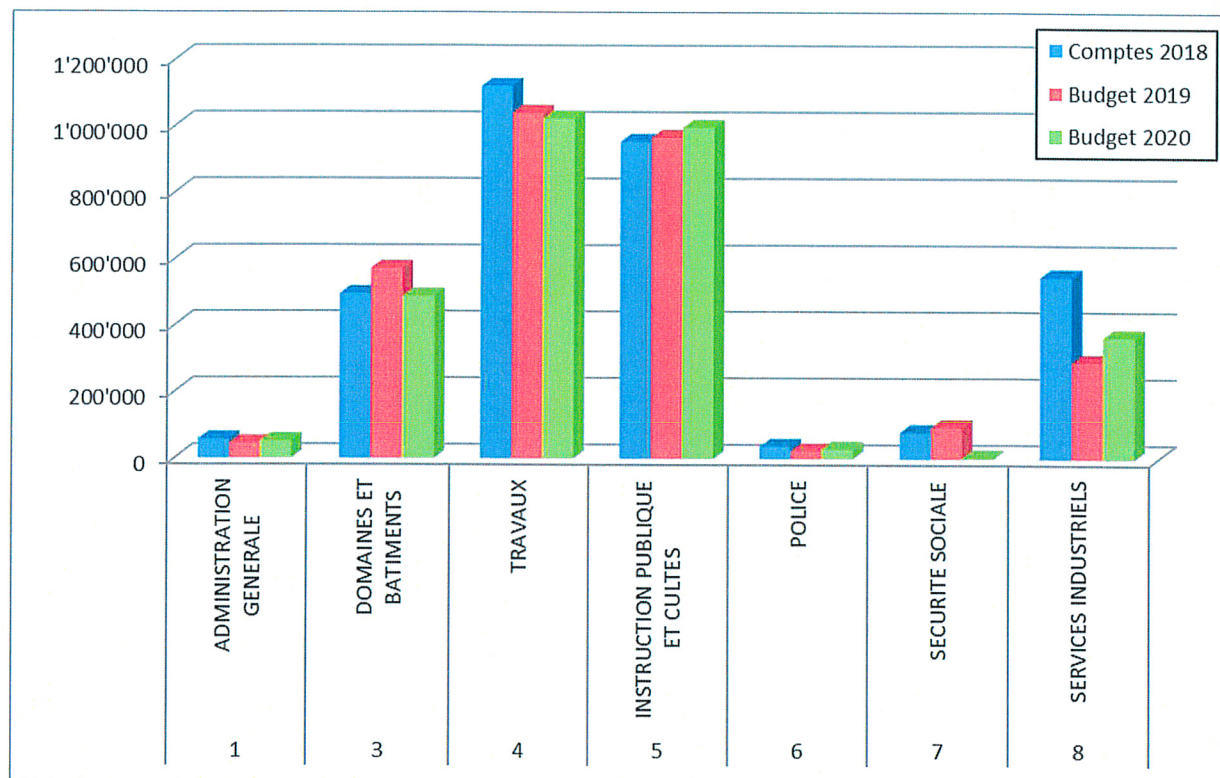
Résumé

DICASTERES		Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
1	ADMINISTRATION GENERALE	56'521	45'410	51'500
2	FINANCES	8'826'973	8'715'751	8'268'872
3	DOMAINES ET BATIMENTS	494'195	571'465	486'050
4	TRAVAUX	1'119'556	1'039'725	1'022'250
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	953'081	965'576	994'563
6	POLICE	37'202	23'585	28'700
7	SECURITE SOCIALE	79'625	94'932	3'200
8	SERVICES INDUSTRIELS	546'680	291'020	365'468
		12'113'831	11'747'464	11'220'603

Graphique – dicastère des finances



Graphique – autres dicastères



Commentaires

Les variations entre les différentes rubriques vous sont indiquées et commentées dans le budget détaillé qui est présenté en annexe du présent préavis.

Finances

Comme chaque année, BDO, notre analyste financier, est mandaté pour réaliser une analyse prospective sur la base des années précédentes. Cette dernière a été effectuée en juillet 2019 et a servi de base pour l'Arrêté d'imposition proposé au Conseil en octobre 2019.

Dans son analyse, BDO prévoit une stagnation du nombre d'habitants et une stagnation des recettes fiscales par habitant pour les années à venir.

Pour le budget 2020, nous avons tablé sur un nombre d'habitants de 2'660. Ce chiffre est basé sur la population actuelle de 2'650, à laquelle s'ajouteront les occupants des logements vacants à ce jour.

En ce qui concerne les recettes fiscales, elles ont été calculées de façon à refléter un taux d'imposition à 72 % en lieu et place du taux actuel de 76 %. Ceci explique la baisse des recettes fiscales présentées dans ce budget.

Domaines et bâtiments

En 2019, un prélèvement exceptionnel à la réserve a été budgété pour compenser l'amortissement complémentaire du nouveau local de voirie ; ceci explique les variations de revenus entre les années. Les recettes courantes ne subissent pas de modifications significatives en 2020.

Travaux

En 2019, nous avons reçu des prestations d'assurance pour les gens en arrêt maladie, ce qui avait fait l'objet d'une demande de budget complémentaire. Rien n'a été porté au budget 2020.

Les recettes courantes sont revues à la baisse (rétrocession pour les sacs poubelles, délivrance de permis de construire, etc.). Ceci reflète la tendance actuelle qui est constatée dans les comptes.

Instruction publique et cultes

Les variations par rapport à 2019 concernent principalement la location des salles par l'ASICE, la commune de Froideville bénéficiant d'un tarif plus favorable que par le passé.

Services industriels

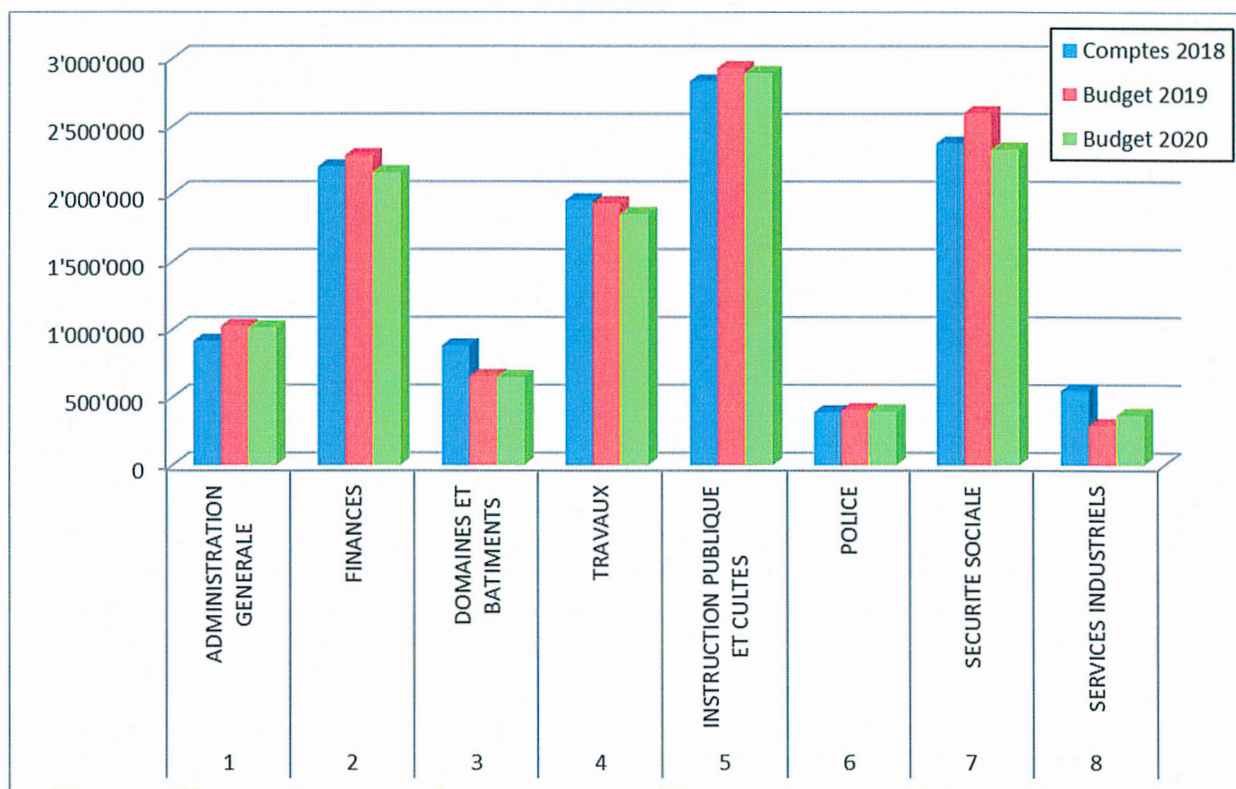
Les variations des revenus suivent exactement l'évolution des charges puisqu'il s'agit de fonds affectés.

4. EVOLUTION DES CHARGES

Résumé

DICASTERES		Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020
1	ADMINISTRATION GENERALE	914'828	1'024'101	1'012'815
2	FINANCES	2'201'434	2'284'256	2'157'263
3	DOMAINES ET BATIMENTS	881'059	654'646	646'790
4	TRAVAUX	1'952'587	1'930'439	1'849'410
5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	2'831'132	2'928'500	2'891'761
6	POLICE	389'279	406'353	394'602
7	SECURITE SOCIALE	2'373'545	2'597'312	2'327'410
8	SERVICES INDUSTRIELS	547'964	292'320	366'768
		12'091'827	12'117'927	11'646'819

Graphique



Commentaires

D'une manière générale, l'augmentation budgétée des salaires de 2 % affecte tous les dicastères. On note également une augmentation des charges sociales qui impacte le budget 2020 (AVS et caisse de pension).

Les heures du personnel de voirie ont été réparties sur la base des comptes 2018.

Les variations entre les différentes rubriques sont indiquées et commentées dans le budget détaillé qui est présenté en annexe du présent préavis.

Finances

La baisse des charges est principalement due aux intérêts sur les prêts qui ont été recalculés en fonction des taux actuels, notamment ceux calculés sur l'emprunt qui avait servi à financer la construction du collège du Chêne, qui arrive à échéance en 2020.

Les autres variations dépendent des chiffres que le Canton nous transmet (pertes sur débiteurs, péréquation, etc.).

Travaux

En 2019, il a fallu faire appel à du personnel temporaire pour combler les absences de nos collaborateurs absents pour raison de santé ; ceci avait été compensé par les indemnités reçues de notre assurance. En principe tous nos collaborateurs devraient être de retour en 2020 ; aucun montant n'a été porté au budget.

En 2019 un certain nombre de dépenses exceptionnelles ont été planifiées. Vu la baisse des recettes en 2020, les responsables des dicastères ont tout fait pour maintenir le niveau de dépenses à son minimum.

Sécurité sociale

Le Canton ayant repris les coûts de l'AVASAD, aucune dépense n'a été budgétée pour 2020, ce qui explique la diminution des charges.

5. PEREQUATION, REFORME POLICIERE ET FACTURE SOCIALE

La décision portant sur le décompte définitif de la péréquation 2018 nous est parvenue en juillet 2019 ; il en ressort un montant total de CHF 123'104 à charge de la commune, qui se décompose de la manière suivante :

- CHF 201'860 à charge de la commune pour la péréquation directe
- CHF 13'991 à charge de la commune pour la réforme policière
- CHF 92'747 en faveur de la commune pour la péréquation indirecte (facture sociale)

Ces montants ont tous été comptabilisés sur les comptes de l'année 2019.

Aucun montant n'a été porté au budget 2020 pour le solde de la péréquation intercommunale, de la réforme policière et de la facture sociale 2019. Ce chiffre est trop difficile à évaluer dans le contexte actuel (reprise des coûts de l'AVASAD par le Canton, baisse des taux d'imposition dans la plupart des communes, RIE III, etc.)

Les acomptes 2020, portés au budget à charge de la commune sont les suivants :

- Péréquation directe : CHF 180'186
- Réforme policière : CHF 262'087
- Péréquation indirecte (facture sociale) : CHF 1'438'043

Ces montants ont été évalués sur la base des taux d'imposition actuels des communes vaudoises, y compris Froideville. Comme mentionné ci-dessus, l'impact des réformes fiscales en cours est actuellement impossible à calculer.

Tous renseignements et explications concernant les cheminements de calcul effectués par l'Etat de Vaud au sujet de la péréquation intercommunale, de la réforme policière et de la facture sociale, peuvent être consultés sur le site www.vd.ch :

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/#c2032613>

7. INVESTISSEMENTS

Le tableau des investissements prévus par la Municipalité pendant la période 2019 à 2021 est présenté en annexe du présent préavis.

Les montants ont été adaptés pour refléter les derniers devis et offres reçus et/ou les préavis acceptés par le Conseil.

Certains investissements qui n'ont pas encore pris effet ont été reportés sur les années suivantes, en fonction de l'évolution de la situation.

8. CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

après avoir:

- pris connaissance du projet de budget des charges et revenus pour l'année 2020 ;
- vu le préavis municipal N° 48 / 2019 ;
- entendu le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

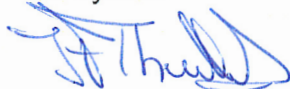
DECIDE

- d'adopter le budget ordinaire pour l'année 2020 comprenant :

- aux charges	CHF	11'648'252
- aux revenus	CHF	11'220'603
soit un excédent de charges de	CHF	427'650

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :



Jean-François THUILLARD



La Secrétaire :



Nathalie STUDER

Froideville, le 25 novembre 2019/JFT/NS/JLM

Annexes

1. Budget de fonctionnement 2020 – détaillé
2. Budget de fonctionnement 2020 – résumé
3. Budget de fonctionnement 2020 – récapitulation
4. Budget de fonctionnement 2020 – commentaires
5. Répartition des heures des employés de la voirie
6. Projet de dépenses d'investissement pour les années 2019 à 2021

Direction responsable : Jean-Louis Meylan, Municipal des Finances